

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1650

10 juillet 2013

SOMMAIRE

Artsy Financial S.à r.l. - SPF	79165	ECIP Agree S.à r.l.	79188
ATC Holdco S.à r.l.	79180	Electro Mechanical Enterprise S.A.	79155
BI Consulting Excellence Sàrl	79186	Element Six Technologies S.à r.l.	79159
Catalyst Romania S.C.A. SICAR	79200	Element Six Ventures S.à r.l.	79155
Cathedral Invest S.à r.l.	79154	Elikonos JEREMIE GP	79155
Cathedral Management S.A.	79154	Elite Partners	79155
Celtic Participations S.à r.l.	79156	Elle Finance S.A.	79155
Celtic Participations S.à r.l.	79156	Elle Realty S.A.	79161
CFM Fund	79154	Enet Investments S.A.	79161
Charcot S.A.	79159	Entreprise Mendes Americo, s.à r.l.	79162
Chilla Capital	79156	EPI Orange Holdings S.à r.l.	79162
Chilla Capital	79156	Erkan - Immobilière S.A.	79162
Chrissi Holding SA	79178	E.S.T.I.M. S.à r.l.	79159
CIC CH	79157	Etira S.A.	79163
Codiprolux S.A.	79157	Eureka-Its S.A.	79161
Cofimet S.A.	79156	Euro Bond Investments Management	79154
Colony Capital s.à r.l.	79157	Europäische Finanzstruktur S.A.	79160
Compagnie Générale de Promotion S.A.	79158	Everycomm Gas & Power S.A.	79162
Compagnie Sidérurgique d'Europe S.A.	79194	EZC Group S.A.	79163
Constructions Métalliques Franck SA	79158	Facts Services	79165
CONVIS Herdbuch Service Elevage et Gé- nétique	79157	Fatsa Imo S.A.	79163
CONVIS Herdbuch Service Elevage et Gé- nétique	79157	F.E.L.	79163
Cryofin S.A.	79158	Field Point PE III (Luxembourg) S.à r.l. ..	79163
CS Taxis S.à r.l.	79158	Finalys S.A.	79197
CVI Luxembourg Fifteen S.à r.l.	79159	Financière d'Investissement et d'Inspec- tion S.A.	79164
Dandelion Investment S.à r.l.	79160	FIRST Wohnbau S.à r.l.	79164
Defender (Luxembourg) S.A.	79161	Flying Circus S.A.	79164
Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l.	79160	Gavia Holding S.A.	79154
Dengold Overseas S.A., SPF	79160	Gavia Holding S.A.	79187
D Luxembourg S.à r.l.	79200	GTG Constructions S.A.	79164
D.O.T. International S.A.	79158	Habilux	79164
DPE Luxemburg, S.à r.l.	79160	Kellersch S.à r.l.	79161
		Redior Azurco S.A.	79193
		Redior S.A.	79193

Cathedral Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 160.250.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CATHEDRAL INVEST S.à r.l.
M. SALLET / C. DESIMPEL
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013066825/13.

(130082227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Cathedral Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 160.270.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CATHEDRAL MANAGEMENT S.A.
G. DIRKX / M. SALLET
Administrateur / Administrateur Délégué Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013066826/12.

(130082193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

CFM Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 158.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CFM Fund
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013066841/11.

(130082532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Euro Bond Investments Management, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.
R.C.S. Luxembourg B 159.776.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066932/9.

(130082436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Gavia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 73.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066974/9.

(130082447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Elikonos JEREMIE GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 170.705.

Les statuts coordonnés au 1^{er} mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013066910/11.

(130082577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Elite Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 134.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Elite Partners SARL
CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013066911/11.

(130082611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Element Six Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 126.070.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 1^{er} mai 2013:

M. Eric Caverhill avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg a été élu gérant de Classe A de la société avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013066909/12.

(130083031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

E.M.E. S.A., Electro Mechanical Enterprise S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 7, rue 1900.
R.C.S. Luxembourg B 76.255.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16/05/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013066918/10.

(130082296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Elle Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 29.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066920/10.

(130083028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Celtic Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 138.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013066837/10.

(130082921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Celtic Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 138.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013066838/10.

(130082922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Chilla Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 147.465.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013066844/11.

(130082950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Chilla Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 147.465.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013066845/11.

(130082951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Cofimet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 168.880.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 10 mai 2013

Le siège social est transféré du 15, rue St Willibrord, L - 2729 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013066854/12.

(130082759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

CIC CH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.914.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013066846/11.

(130081935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Codiprolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone d'Activités Salzbach.

R.C.S. Luxembourg B 101.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CODIPROLUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2013066853/11.

(130082147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

CONVIS Herdbuch Service Elevage et Génétique, Société Coopérative.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, 4, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 113.221.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013066867/11.

(130082812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

CONVIS Herdbuch Service Elevage et Génétique, Société Coopérative.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, 4, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 113.221.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013066868/11.

(130082813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Colony Capital s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 129.035.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066856/10.

(130082474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

COGEP S.A., Compagnie Générale de Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.181.

Les documents de clôture de l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066863/10.

(130082301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Constructions Métalliques Franck SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Bissen, 5, Z.A.C. Klengbousbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 38.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066866/10.

(130082974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

CS Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Docteur Klein.

R.C.S. Luxembourg B 99.052.

Le Bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066871/10.

(130082429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Cryofin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 47.068.

Nous, FFF MANAGEMENT & TRUST S.A., domiciliataire de la société CRYOFIN S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule B-47.068, confirmons que le siège social de ladite société au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé à compter du 23 mai 2013 et que, par conséquent, la convention de domiciliation conclue en date du 19 septembre 2011 entre les sociétés CRYOFIN S.A. et FFF MANAGEMENT & TRUST S.A. est résiliée d'office à cette date en vertu de l'article 5.2 de ladite convention.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Référence de publication: 2013066870/13.

(130082297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

D.O.T. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 105.186.

EXTRAIT

La nouvelle adresse de l'administrateur Monsieur Paul FOWLER est la suivante; Kilmorie, Hook Heath Road, Hook Health, Woking, Surrey GU22 0QF, England - Angleterre.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013066875/11.

(130082550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

CVI Luxembourg Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.063.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée le 18 avril 2013 que CVI Europe LLC a cédé 1.999.900 parts sociales A de la société CVI Luxembourg Fifteen S.à r.l. à la société CVI Outer London LP avec siège social c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013066873/12.

(130082554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Charcot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 129.163.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 17/05/2013

Il résulte de cette assemblée générale que le siège social de la société a été transféré au L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

L'assemblée générale prend également acte des changements d'adresses des administrateurs et du commissaire aux comptes:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, administrateur, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume;
- Maître Jean-Marc ASSA, administrateur, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
- Le Comitium International SA, RCS B83527, commissaire aux comptes, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO.

Référence de publication: 2013066842/19.

(130082458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

E.S.T.I.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.928.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013066902/11.

(130082354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Element Six Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 99.628.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 1^{er} mai 2013:

M. Eric Caverhill avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg a été élu gérant de Classe A de la société avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013066908/12.

(130083032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Dandelion Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 155.290.

Les statuts coordonnés au 1^{er} mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013066877/11.

(130082575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Dengold Overseas S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 76.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DENGOLD OVERSEAS S.A., SPF
Signatures

Référence de publication: 2013066891/11.

(130082625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

DPE Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 172.413.

Les statuts coordonnés au 1^{er} mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013066898/11.

(130082576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Europäische Finanzstruktur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 67.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
EUROPÄISCHE FINANZSTRUKTUR S.A.

Référence de publication: 2013066934/11.

(130082378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 174.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066879/10.

(130082171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Defender (Luxembourg) S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.006.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 16/05/2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société DEFENDER (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2013066890/15.

(130082496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Elle Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.194.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066921/10.

(130083027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Enet Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.598.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013066923/10.

(130082715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Eureka-Its S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 114.425.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 24/05/2013.

Référence de publication: 2013066931/10.

(130082702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Kellersch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 3, Fossé des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 118.060.

—
Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067063/9.

(130082518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Entreprise Mendes Americo, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 302, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 108.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Pour ENTREPRISE MENDES AMERICO S.A R.L.

Américo MARQUES MENDES

Gérant

Référence de publication: 2013066925/13.

(130082412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

EPI Orange Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.548.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066926/10.

(130082085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Erkan - Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.227.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 28 décembre 2012

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Jean-Hugues DOUBET. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Fait à Luxembourg, le 23 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

ERKAN-IMMOBILIERE S.A.

T. JACOB / J.-H. DOUBET

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013066929/16.

(130082302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Everycomm Gas & Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.259.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 16/05/2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société EVERYCOMM GAS & POWER S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2013066936/15.

(130082504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Etira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.432.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2013066930/12.

(130083055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

EZC Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 140.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066938/10.

(130082970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

F.E.L., Société Anonyme.

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 93.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013066939/10.

(130082876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Field Point PE III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.687.

Der geprüfte Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2013066941/11.

(130082886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Fatsa Imo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FATSA IMO S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013066949/11.

(130082697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Financière d'Investissement et d'Inspection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard du Dr Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 146.882.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066953/10.

(130082960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

FIRST Wohnbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2013066955/11.

(130082765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Flying Circus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.583.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLYING CIRCUS S.A.

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2013066958/12.

(130082562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

GTG Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7590 Beringen, 40, rue d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 74.996.

*Extrait du procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 2012**Première résolution:*

Les associés acceptent à l'unanimité la nomination comme commissaire aux comptes COSELUX SARL demeurant à SCHIFFLANGE L-3844, Z.I. Luxembourg HECK, RC n° B 65949, pour une durée de 5 ans

Référence de publication: 2013067004/11.

(130082916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Habilux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 132, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 92.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067015/10.

(130082149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Facts Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 98.790.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 16 janvier 2012 que Monsieur Alberto Morandini démissionne de son poste de président du conseil d'administration avec effet immédiat;

Monsieur Carlo Schlessler né le 30 août 1951 à Luxembourg (Luxembourg) et demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 a été nommé en remplacement du président du conseil d'administration démissionnaire avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013066940/14.

(130082893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Artsy Financial S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 177.423.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen,
on the seventeenth day of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in LUXEMBOURG, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared the following:

Mr Cristóbal THOMAS DE CARRANZA MENDEZ DE VIGO, company director, born in Madrid (Spain), on 16 November 1961, residing at 21.23 c, Monoceros, E-2793 Madrid (Spain),

here represented by:

Mrs Carine AGOSTINI, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy containing a full power of substitution given to him under private seal in Luxembourg, on 17 May 2013,

which proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") in the form of a family estate management company ("SPF") and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws"), especially by the SPF law of 11 May 2007 and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "ARTSY FINANCIAL S.à r.l. - SPF"

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-city by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the SPF Law (Law of 11 May 2007), excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at five hundred thousand euro (500,000.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR), all fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Authorised corporate capital. The authorised capital of the Company is set at four million euro (4,000,000.- EUR) to be divided into shares with no par value.

The manager or the managers (as applicable) is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Memorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital one or more times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the 1915 Law.

Such shares may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the director or the board of directors (as applicable) may determine.

The manager or the board of managers (as applicable) may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the manager or the board of managers (as applicable) under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The manager or the board of managers (as applicable) may delegate to any director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the manager or the board of managers (as applicable) within the limits of the authorized capital, the present article six (6) shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 8. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 10. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 12. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been jointly delegated by Class A and Class B Managers, but only within the limits of such special power.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 14. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 15. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 19. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the third Friday of the month of June at 03.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiary, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiary, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 25. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December the same year.

Art. 28. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 29. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law (Law of 11 May 2007).

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's five hundred (500) shares have been subscribed and fully paid up together with a payment of a share premium of a total amount of ONE MILLION ONE HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND NINETY EUROS and FORTY-THREE CENTS (1,138,090.43 EUR), thus being a total paid in amount of ONE MILLION SIX HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND EUROS and FORTY-THREE CENTS (1,638,090.43 EUR) as follows:

Shareholder	Subscribed Capital (EUR)	Number of Shares	Amount Paid in (EUR)	Share Premium Amount Paid in (EUR)
Mr Cristóbal THOMAS DE CARRANZA MENDEZ DE VIGO, prenamed;	500,000.-	500	500'000.-	1'138'090,43
Total	500,000.-	500	500'000.-	1'138'090,43

The aggregate amount paid in thus being ONE MILLION SIX HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND EUROS and FORTY-THREE CENTS (1,638,090.43 EUR) has been fully paid in to the Company by means of (i) a contribution in cash in an amount of FORTY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED THREE EUROS and TWENTY-TWO CENTS (49'903,22 EUR) and (ii) a contribution in kind consisting of an existing portfolio of different instruments and securities valued as per 08 May 2013 at ONE MILLION FIVE HUNDRED EIGHTY-EIGHT THOUSAND ONE HUNDRED EIGHTY-SEVEN EUROS and TWENTY-ONE CENTS (1,588,187,21 EUR), which contribution is moreover detailed and illustrated in a completed list ("Résumé du portefeuille") containing a summary of all such instruments and securities as well as a blocking certificate as of 08 May 2013, established by the bank «ANDORRA BANC AGRICOL REIG S.A.», with registered office at rue Manuel Cerqueda i Escaler, 6, d'Escaldes-Engordany (Principauté d'Andorre), certifying the existence of the funds in cash and the existence and valuation of the prementioned portfolio.

Said certificate including both valuations (cash contribution and kind contribution), after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing person, acting as sole shareholder and thus as sole subscribed guaranties that the obligations contained in said portfolio provided to the Company are free from all liens, charges or other rights of third parties, and no consent or approval is required for this contribution.

The aggregate amount of ONE MILLION SIX HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND EUROS and FORTY-THREE CENTS (1,638,090.43 EUR) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Furthermore the sole shareholder declared to allocate the amount of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (500,000.- EUR) to the subscribed share capital and the balance, being ONE MILLION ONE HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND NINETY EUROS and FORTY-THREE CENTS (1,138,090.43 EUR) to the share premium account of the Company.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand three hundred euro.

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Resolutions of the sole shareholder

First Resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Second Resolution

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following persons for an unlimited duration:

a) Mr Alexis KAMAROWSKY, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

c) Mr Jean-Marc DEBATY, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

In accordance with article twelve (12) of said articles of incorporation, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with Us, the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le dix-septième jour du mois de mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à LUXEMBOURG, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

Monsieur Cristobal THOMAS DE CARRANZA MENDEZ DE VIGO, administrateur de société, né à Madrid (Espagne), le 16 novembre 1961, demeurant à 21.23 c, Monoceros, E-2793 Madrid (Espagne),

ici représenté par:

Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration contenant un pouvoir de substitution dressé sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 17 mai 2013,

laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), spécialement par la loi SPF du 11 mai 2007 et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «ARTSY FINANCIAL S.à r.l. - SPF»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Capital social autorisé. Le capital social autorisé est fixé à QUATRE MILLIONS D'EUROS (4.000.000,- EUR) qui sera divisé en parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) est autorisé, durant une période se terminant cinq (5) ans suivant la date de publication des Statuts créant la capital autorisé dans le Mémorial, Recueil C, à augmenter le capital autorisé dans les limites du capital autorisé une ou plusieurs fois en émettant des parts sociales aux associés existant ou à toute personne qui a été approuvé par les associés aux mêmes exigences de quorum et de majorité que ceux prévus par l'article 189 paragraphe 1 de la Loi de 1915.

Ces parts sociales pourront être souscrites et libérées suivant les termes et conditions que le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) pourra déterminer.

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) pourra en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et libérer;
- si une prime de part sociale sera payée sur les parts sociales à souscrire et libérer et le montant de cette prime de part sociale, le cas échéant; si les parts sociales seront payées par une contribution en espèces ou en nature; et
- que des parts sociales seront émises suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) suivant les termes de warrants (qui peuvent être séparés ou attachés à des parts sociales, bons, notes ou instruments similaires), de bons convertibles, de notes ou d'instruments similaires émis de temps à autre par la Société

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) peut déléguer à tout directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour des parts sociales représentant tout ou partie de ces montants augmentés de capital.

A chaque augmentation de capital de la Société par le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié conformément.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 10. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué conjointement par les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 14. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 15. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 17. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement

transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 18. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 19. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société à plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum

et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 26. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 27. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 28. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 29. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 31. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007).

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les cinq cents (500) parts sociales de la Société ont été souscrites et intégralement libérées ensemble avec le paiement d'une prime d'émission à hauteur d'UN MILLION CENT TRENTE-HUIT MILLE QUATRE-VINGT-DIX EUROS et QUARANTE-TROIS CENTS (1.138.090,43 EUR) soit une libération totale d'UN MILLION SIX CENT TRENTE-HUIT MILLE QUATRE-VINGT-DIX EUROS et QUARANTE-TROIS CENTS (1.638.090,43 EUR), comme suit:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)	Prime d'émission payée (EUR)
Mr Cristóbal THOMAS DE CARRANZA MENDEZ DE VIGO, prénommé;	500.000,-	500	500.000,-	1'138'090,43
Total	500.000,-	500	500.000,-	1'138'090,43

Le montant total ainsi libéré, soit UN MILLION SIX CENT TRENTE-HUIT MILLE QUATRE-VINGT-DIX EUROS et QUARANTE-TROIS CENTS (1.638.090,43 EUR) a été intégralement libéré aux moyen (i) d'un apport en numéraire de la somme de QUARANTE-NEUF MILLE TROIS CENT TROIS EUROS et VINGT-DEUX CENTS (49.903,22 EUR) et (ii) d'un apport en nature consistant en l'apport d'un portefeuille de différents instruments et titres, portefeuille évalué, au 08 mai 2013, à UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS et VINGT ET UN CENTS (1.588.187,21 EUR), lequel apport est plus amplement détaillé et illustré dans une liste complétée «Résumé du portefeuille» contenant un résumé de tous ces instruments et titres ainsi qu'un certificat de blocage au 08 mai 2013 émis par la banque «ANDORRA BANC AGRICOL REIG S.A.», avec siège social rue Manuel Cerqueda i Escaler, 6, d'Escaldes-Engordany (Principauté d'Andorre) certifiant l'existence de l'apport en cash et de l'existence et évaluation dudit portefeuille.

Ledit certificat incluant les deux évaluations (apport en cash et apport en nature), après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte à des fins d'enregistrement.

La personne comparante, agissant en sa qualité de seul associé et ainsi en sa qualité de seul souscripteur garantie que les instruments et titres contenus dans le portefeuille apporté à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

Le montant total d'UN MILLION SIX CENT TRENTE-HUIT MILLE QUATRE-VINGT-DIX EUROS et QUARANTE-TROIS CENTS (1.638.090,43 EUR) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

En outre l'associé unique déclare allouer la somme de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,- EUR) au capital social souscrit de la Société et le solde soit le montant d'UN MILLION CENT TRENTE-HUIT MILLE QUATRE-VINGT-DIX EUROS et QUARANTE-TROIS CENTS (1'138'090,43 EUR) au compte prime d'émission de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille trois cents euros.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2013.

Résolutions de l'associé unique Première résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

En conformité avec l'article douze (12) des présents statuts de la Société, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 mai 2013. Relation: EAC/2013/6625. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013067489/709.

(130083471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Chrissi Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 177.449.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den siebzehnten Mai.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxembourg).

Ist erschienen:

- Werner VOGT, Diplom Ingenieur ETH, wohnhaft zu FL-9496 Balzers, Ramschwagweg 17,

hier vertreten durch Kai-Uwe BERG, Rechtsanwalt, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 2. Mai 2013, welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Kompargenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Chrissi Holding SA" gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxembourg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000.- €), eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100.- €), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht. Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Montag des Monats Mai jedes Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2014.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000.- €) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr NEUNHUNDERTFÜNFZIG EURO (950.- €).

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1). Zum einzigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- MMS Mercury Management Services S.A., (B 135.236), mit Sitz zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, hier vertreten durch seinen ständigen Vertreter Götz SCHÖBEL, Betriebswirt, geschäftsansässig zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt:

- LCG International A.G. (B 86.354), mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

79180

Dritter Beschluß

Die Mandate des einzigen Verwaltungsratsmitglieds und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2018 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: BERG, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 22713. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067551/124.

(130083783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

ATC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.253.

—
RECTIFICATION

In the year two thousand and thirteenth, on the seventeenth day of May.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Mr Johan DEJANS, employee, with professional address in Luxembourg, as chairman;
2. Mrs. Anne Coenen, employee, with professional address in Luxembourg, as secretary and scrutineer,

acting as members of the bureau and on the basis of a proxy given by the shareholders of ATC Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, then notary residing in Rambrouch, of 13 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2598 of 27 November 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.253 (the "Company"), the articles of incorporation of which have for the last time been amended by deed of the undersigned notary, residing in Diekirch, on 26 March 2013,

by virtue of proxies given under private seal remained annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The said appearing persons, acting in their above stated capacity, have requested the undersigned notary to record their declarations and statements as follows:

- that clerical errors appears in the deed drawn up by the undersigned notary, of 26 March 2013, registered in Diekirch, on 27 March 2013, Relation: DIE/2013/3901, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, not yet deposited at the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Notarial Deed");

1) The corporate capital, in the English and in the French version, resulting from the capital decrease indeed amounted to six million three hundred sixty-one thousand three hundred twenty-five euro and twenty-seven cents (EUR 6,361,325.27) instead of six million one hundred eighty thousand five hundred sixty-one euro and sixty-five cents (EUR 6,180,561.65) as stated in the Notarial Deed in so far as the capital decrease amount and hence the resulting share capital of the Company, was inaccurate.

The Shareholders therefore resolve to rectify and state that the capital decrease amounts to one hundred ninety-three thousand three hundred sixteenth euro and eighty-eight cents (EUR 193,316.88) instead of three hundred twenty-eight thousand three hundred forty-one euro (EUR 328,341.-) the difference is to be found in the share premium, and consequently the share capital of the Company amounts to six million three hundred sixty-one thousand three hundred twenty-five euro and twenty-seven cents (EUR 6,361,325.27) instead of six million one hundred eighty thousand five hundred sixty-one euro and sixty-five cents (EUR 6,180,561.65) as mentioned in the Notarial Deed.

That as a consequence, on pages 6 and 7 (English version) of the Notarial Deed under the second resolution and also on pages 9 and 10 (English version), the amended article 5 of the articles of incorporation of the Company shall be corrected so that it shall instead read as follows:

« 5. Share capital. (Paragraph 5.1).

5.1 The share capital is set at six million three hundred sixty-one thousand three hundred twenty-five euro and twenty-seven cents (EUR 6,361,325.27) which is divided into:

(a) four million seven hundred and thirty-nine thousand seven hundred ninety-one (4.739.791) class 1 Preference shares (the "Class 1 Preference Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(b) four million seven hundred and thirty-nine thousand seven hundred eighty-eight (4.739.788) class 2 Preference shares (the "Class 2 Preference Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(c) four million seven hundred and thirty-nine thousand seven hundred eighty-one (4.739.781) class 3 Preference shares (the "Class 3 Preference Shares" together with the Class 1 Preference Shares and the Class 2 Preference Shares referred to as the "Class Preference Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(d) twenty-five million eight hundred and fifty-five thousand five hundred and sixty-five (25.855.565) class A 1 ordinary shares (the "Class A 1 Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(e) twenty-five million eight hundred and fifty-five thousand five hundred and fifty-six (25.855.556) class A 2 ordinary shares (the "Class A 2 Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(f) twenty-five million eight hundred and fifty-five thousand five hundred and forty-six (25.855.546) class A 3 ordinary shares (the "Class A 3 Shares" together with the Class A 1 Shares and Class A 2 Shares referred to as the "Class A Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(g) one hundred eighty-one million four hundred and forty-eight thousand eight hundred and forty (181.448.840) class B 1 ordinary shares (the "Class B 1 Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(h) one hundred eighty-one million four hundred and forty-eight thousand eight hundred and thirty-two (181.448.832) class B 2 ordinary shares (the "Class B 2 Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(i) one hundred eighty-one million four hundred and forty-eight thousand eight hundred and twenty-eight (181.448.828) class B 3 ordinary shares (the "Class B 3 Shares" together with the Class B 1 Shares and Class B 2 Shares referred to as the "Class B Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up."

That as a consequence, on pages 47 and 48 (French version) of the Notarial Deed under the second resolution and also on pages 51 and 52 (French version), the amended article 5 of the articles of incorporation of the Company shall be corrected so that it shall instead read as follows:

« 5. Capital social. (Paragraphe 5.1).

5.1 Le capital émis de la Société est fixé à six million trois cent soixante-et-un mille trois cent vingt-cinq euros et vingt-sept cents (EUR 6.361.325,27) divisé en:

- quatre millions sept cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze (4.739.791) parts sociales de Préférence de classe 1 (les «Parts Sociales de Préférence de Classe»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- quatre millions sept cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-huit (4.739.788) parts sociales de Préférence de classe 2 (les «Parts Sociales de Préférence de Classe 2»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- quatre millions sept cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-un (4.739.781) parts sociales de Préférence de classe 3 (les «Parts Sociales de Préférence de Classe 3»), ensemble avec les Parts Sociales de Préférence de Classe 1 et les Parts Sociales de Classe 2, les «Parts Sociales de Classe Préférence»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- vingt-cinq millions huit cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante-cinq (25.855.565) parts sociales de classe A 1 (les «Parts Sociales de Classe A 1»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- vingt-cinq millions huit cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-six (25.855.556) parts sociales de classe A 2 (les «Parts Sociales de Classe A 2»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- vingt-cinq millions huit cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante-six (25.855.546) parts sociales de classe A 3 (les «Parts Sociales de Classe A 3», ensemble avec les Parts Sociales de Classe A 2 et les Parts Sociales de Classe A 3, les «Parts Sociales de Classe A»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées

- cent quatre-vingt-un millions quatre cent quarante-huit mille huit cent quarante (181.448.840) parts sociales de classe B 1 (les «Parts Sociales de Classe B 1»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- cent quatre-vingt-un millions quatre cent quarante-huit mille huit cent trente-deux (181.448.832) parts sociales de classe B 2 (les «Parts Sociales de Classe B 2»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- cent quatre-vingt-un millions quatre cent quarante-huit mille huit cent vingt-huit (181.448.828) parts sociales de classe B 3 (les «Parts Sociales de Classe B 3», ensemble avec les Parts Sociales de Classe B 1 et les Parts Sociales de Classe B 2, les «Parts Sociales de Classe B»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.».

2) The number of the A shares, in the French version under the first resolution, transferred and/or acquired and cancelled resulting from the capital decrease of the Company indeed amounted to two million five hundred thousand (2,500,000) instead of un million (1,000,000).

3) The aggregate repurchase price of the P shares, in the French version under the first resolution, resulting from the capital decrease of the Company indeed amounted to one hundred seventy-two thousand nine hundred seven euro (EUR 172,907.-) instead of fifty-three thousand three hundred eighty-nine euro (EUR 53,389.-)

That as a consequence, on pages 45 and 46 (French version) of the Notarial Deed, the first resolution shall be corrected so that it shall read as follows:

«Première résolution

L'assemblée a décidé de réduire le capital social émis de la Société de son montant actuel de six million cinq cent huit mille neuf cent deux euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 6.508.902,65) par un montant de trois cent vingt-huit mille trois cent quarante-et-un euros (EUR 328.341,-) afin de le porter à six million cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-et-un euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 6.180.561,65) par:

- le transfert vers la Société et/ou le rachat et l'annulation d'un montant total de deux millions cinq cents mille (2.500.000) parts sociales A, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune à un prix de rachat total de cent cinquante huit mille euros (EUR 158.000,-), consistant de:

(i) huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois (833.333) parts sociales A1 (numérotées de A1 15.416.668 à A1 16.250.000)

(ii) huit cent trente-trois mille trois cent trente- quatre (833.334) parts sociales A2 (numérotées de A2 15.416.668 à A2 16.250.001)

(iii) huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois (833.333) parts sociales A3 (numérotées de A3 15.416.667 à A3 16.249.999)

- le transfert vers la Société et/ou le rachat et l'annulation d'un montant total de seize million six cent quatre-vingt-quinze mille trois cent (16.695.300) parts sociales B, ayant une valeur nominale de un centime EUR 0,01 chacune à un prix de rachat total de un million neuf cent quarante-deux mille quatre cent soixante-treize euros (EUR 1.942.473,-), consistant de:

(i) cinq million cinq cent soixante-cinq mille cent (5.565.100) parts sociales B1 (numérotées de B1 13.728.869 à B1 19.293.968)

(ii) cinq million cinq cent soixante-cinq mille cent (5.565.100) parts sociales B2 (numérotées de B2 13.728.867à B2 19.293.966)

(iii) cinq million cinq cent soixante-cinq mille cent (5.565.100) parts sociales B3 (numérotées de B3 13.728.867à B3 19.293.966)

- le transfert vers la Société et/ou le rachat et l'annulation d'un montant total de cent trente-six mille trois cent quatre-vingt-huit (136.388) parts sociales P, ayant une valeur nominale de un centime EUR 0,01 chacune et une prime d'émission de quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 0,99) chacune, à un prix de rachat total de cent soixante-douze mille neuf cent sept euros (EUR 172.907,-), consistant de:

(i) quarante-cinq mille quatre cent soixante-trois (45.463) parts sociales P1 (numérotées P1 112.155 à P1 157.617

(ii) quarante-cinq mille quatre cent soixante-trois (45.463) parts sociales P2 (numérotées P2 112.155 à P2 157.617)

(iii) quarante-cinq mille quatre cent soixante-deux (45.462) parts sociales P3 (numérotées P3 112.155 à P3 157.616)

Suite à la réduction de capital actée ci-avant par annulation de parts sociales propres, les parts sociales sont détenues désormais comme suit:

Rowan Nominees Limited:

- cent et quinze millions cinq cent cinquante-six mille neuf cent sept (115.556.907) parts sociales de Classe B1

- cent et quinze millions cinq cent cinquante-six mille neuf cent trois (115.556.903) parts sociales de Classe B2
- cent et quinze millions cinq cent cinquante-six mille neuf cent (115.556.900) parts sociales de Classe B3
- neuf cent quarante-quatre mille et onze (944.011) parts sociales de Préférence Classe 1
- neuf cent quarante-quatre mille et dix (944.010) parts sociales de Préférence Classe 2
- neuf cent quarante-quatre mille et six (944.006) parts sociales de Préférence Classe 3

Stichting Administratiekantoor Amadeus B:

- quarante-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-neuf (45.499.569) parts sociales de Classe B1
- quarante-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-cinq (45.499.565) parts sociales de Classe B2
- quarante-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-six (45.499.566) parts sociales de Classe B3

HgCapital Nominees Limited:

- vingt millions trois cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-quatre (20.392.364) parts sociales de Classe B1
- vingt millions trois cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-quatre (20.392.364) parts sociales de Classe B2
- vingt millions trois cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-deux (20.392.362) parts sociales de Classe B3
- cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix (166.590) parts sociales de Préférence Classe 1
- cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix (166.590) parts sociales de Préférence Classe 2
- cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix (166.590) parts sociales de Préférence Classe 3

Stichting Administratiekantoor Amadeus P:

- trois millions six cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-dix (3.629.190) parts sociales de Préférence Classe 1
- trois millions six cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-huit (3.629.188) parts sociales de Préférence Classe 2
- trois millions six cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-cinq (3.629.185) parts sociales de Préférence Classe 3

Stichting Administratiekantoor Amadeus A:

- vingt-cinq millions huit cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante-cinq (25.855.565) parts sociales de Classe A1
- vingt-cinq millions huit cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-six (25.855.556) parts sociales de Classe A2
- vingt-cinq millions huit cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante-six (25.855.546) parts sociales de Classe A3».

The said appearing persons, acting in their above stated capacity, declared that all other articles and clauses of the Notarial Deed remain unchanged and the same appearing persons have required the notary to mention the present rectification wherever necessary.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-septième jour de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

1. Monsieur Johan DEJANS, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président;
2. Madame Anne COENEN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire et scrutateur,

agissant en leur qualité de membres du bureau et sur base d'une procuration donnée par les associés de ATC Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, du 13 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2598 du 27 novembre 2010, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 156.253 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, en date du 26 mars 2013,

en vertu de procurations données sous seing privé, qui resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire soussigné de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

- qu'une erreur de plume s'est glissée dans l'acte rédigé par le notaire soussigné, le 26 mars 2013, enregistré à Diekirch, le 27 mars 2013, Relation: DIE/2013/3901, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés Acte Notarié»);

1) Le capital social, dans la version anglaise et dans la version française, résultant de la réduction de capital s'élevait en effet à six millions trois cent soixante-et-un mille trois cent vingt-cinq euros et vingt-sept cents (EUR 6.361.325,27) au

lieu de six millions cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-et-un euros et soixante-cinq cents (EUR 6.180.561,65) comme déclaré dans l'Acte Notarié étant donné que le montant de la réduction de capital était incorrect et par conséquent le capital de la société était incorrect.

Les associés ont décidé d'accepter la rectification et déclarent que la réduction de capital est d'un montant de cent quatre-vingt-treize mille trois cent seize euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 193.316,88) au lieu de trois cent vingt-huit mille trois cent quarante-et-un euros (EUR 328.341,-). La différence se situe au niveau de la prime d'émission et par conséquent le montant correct du capital de la société est de six millions trois cent soixante-et-un mille trois cent vingt-cinq euros et vingt-sept cents (EUR 6.361.325,27) au lieu de six millions cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-et-un euros et soixante-cinq cents (EUR 6.180.561,65) mentionné dans l'Acte Notarié.

En conséquence, aux pages 6 et 7 (version anglaise) dudit Acte Notarié sous la deuxième résolution ainsi qu'aux pages 51 et 52 (version anglaise), l'article 5 modifié des statuts de la Société doit être corrigé afin qu'il soit dorénavant rédigé comme suit:

« 5. Share capital. (paragraph 5.1).

5.1 The share capital is set at six million three hundred sixty-one thousand three hundred twenty-five euro and twenty-seven cents (EUR 6,361,325.27) which is divided into:

(a) four million seven hundred and thirty-nine thousand seven hundred ninety-one (4.739.791) class 1 Preference shares (the "Class 1 Preference Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(b) four million seven hundred and thirty-nine thousand seven hundred eighty-eight (4.739.788) class 2 Preference shares (the "Class 2 Preference Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(c) four million seven hundred and thirty-nine thousand seven hundred eighty-one (4.739.781) class 3 Preference shares (the "Class 3 Preference Shares" together with the Class 1 Preference Shares and the Class 2 Preference Shares referred to as the "Class Preference Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(d) twenty-five million eight hundred and fifty-five thousand five hundred and sixty-five (25.855.565) class A 1 ordinary shares (the "Class A 1 Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(e) twenty-five million eight hundred and fifty-five thousand five hundred and fifty-six (25.855.556) class A 2 ordinary shares (the "Class A 2 Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(f) twenty-five million eight hundred and fifty-five thousand five hundred and forty-six (25.855.546) class A 3 ordinary shares (the "Class A 3 Shares" together with the Class A 1 Shares and Class A 2 Shares referred to as the "Class A Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(g) one hundred eighty-one million four hundred and forty-eight thousand eight hundred and forty (181.448.840) class B 1 ordinary shares (the "Class B 1 Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(h) one hundred eighty-one million four hundred and forty-eight thousand eight hundred and thirty-two (181.448.832) class B 2 ordinary shares (the "Class B 2 Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(i) one hundred eighty-one million four hundred and forty-eight thousand eight hundred and twenty-eight (181.448.828) class B 3 ordinary shares (the "Class B 3 Shares" together with the Class B 1 Shares and Class B 2 Shares referred to as the "Class B Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up."

En conséquence, aux pages 47 et 48 (version française) dudit Acte Notarié sous la deuxième résolution ainsi qu'aux pages 51 et 52 (version française), l'article 5 modifié des statuts de la Société doit être corrigé afin qu'il soit dorénavant rédigé comme suit:

« 5. Capital social. (paragraphe 5.1).

5.1 Le capital émis de la Société est fixé à six million trois cent soixante-et-un mille trois cent vingt-cinq euros et vingt-sept cents (EUR 6.361.325,27) divisé en:

- quatre millions sept cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze (4.739.791) parts sociales de Préférence de classe 1 (les «Parts Sociales de Préférence de Classe»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- quatre millions sept cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-huit (4.739.788) parts sociales de Préférence de classe 2 (les «Parts Sociales de Préférence de Classe 2»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- quatre millions sept cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-un (4.739.781) parts sociales de Préférence de classe 3 (les «Parts Sociales de Préférence de Classe 3»), ensemble avec les Parts Sociales de Préférence de Classe 1 et les Parts Sociales de Classe 2, les «Parts Sociales de Classe Préférence»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- vingt-cinq millions huit cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante-cinq (25.855.565) parts sociales de classe A 1 (les «Parts Sociales de Classe A 1»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- vingt-cinq millions huit cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-six (25.855.556) parts sociales de classe A 2 (les «Parts Sociales de Classe A 2»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- vingt-cinq millions huit cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante-six (25.855.546) parts sociales de classe A 3 (les «Parts Sociales de Classe A 3»), ensemble avec les Parts Sociales de Classe A 2 et les Parts Sociales de Classe A 3, les «Parts Sociales de Classe A»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées

- cent quatre-vingt-un millions quatre cent quarante-huit mille huit cent quarante (181.448.840) parts sociales de classe B 1 (les «Parts Sociales de Classe B 1»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- cent quatre-vingt-un millions quatre cent quarante-huit mille huit cent trente-deux (181.448.832) parts sociales de classe B 2 (les «Parts Sociales de Classe B 2»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- cent quatre-vingt-un millions quatre cent quarante-huit mille huit cent vingt-huit (181.448.828) parts sociales de classe B 3 (les «Parts Sociales de Classe B 3»), ensemble avec les Parts Sociales de Classe B 1 et les Parts Sociales de Classe B 2, les «Parts Sociales de Classe B»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.».

2) Le nombre de parts sociales A, dans la version française sous la première résolution, transférées et/ou racheter et annuler, résultant de la réduction de capital de la Société s'élevait en effet à deux millions cinq cents mille (2.500.000) au lieu d'un million (1.000.000).

3) Le prix de rachat total des parts sociales P, dans la version française sous la première résolution, résultant de la réduction de capital de la Société, s'élevait à cent soixante-douze mille neuf cent sept euros (EUR 172.907,-) au lieu de cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 53.389,-).

En conséquence, aux pages 45 et 46 (version française) dudit Acte Notarié, la première résolution doit être corrigée afin qu'elle soit rédigé comme suit:

«Première résolution

L'assemblée a décidé de réduire le capital social émis de la Société de son montant actuel de six million cinq cent huit mille neuf cent deux euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 6.508.902,65) par un montant de trois cent vingt-huit mille trois cent quarante-et-un euros (EUR 328.341,-) afin de le porter à six million cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-et-un euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 6.180.561,65) par:

- le transfert vers la Société et/ou le rachat et l'annulation d'un montant total de deux millions cinq cents mille (2.500.000) parts sociales A, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune à un prix de rachat total de cent cinquante huit mille euros (EUR 158.000,-), consistant de:

(i) huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois (833.333) parts sociales A1 (numérotées de A1 15.416.668 à A1 16.250.000)

(ii) huit cent trente-trois mille trois cent trente- quatre (833.334) parts sociales A2 (numérotées de A2 15.416.668 à A2 16.250.001)

(iii) huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois (833.333) parts sociales A3 (numérotées de A3 15.416.667 à A3 16.249.999)

- le transfert vers la Société et/ou le rachat et l'annulation d'un montant total de seize million six cent quatre-vingt-quinze mille trois cent (16.695.300) parts sociales B, ayant une valeur nominale de un centime EUR 0,01 chacune à un prix de rachat total de un million neuf cent quarante-deux mille quatre cent soixante-treize euros (EUR 1.942.473,-), consistant de:

(i) cinq million cinq cent soixante-cinq mille cent (5.565.100) parts sociales B1 (numérotées de B1 13.728.869 à B1 19.293.968)

(ii) cinq million cinq cent soixante-cinq mille cent (5.565.100) parts sociales B2 (numérotées de B2 13.728.867 à B2 19.293.966)

(iii) cinq million cinq cent soixante-cinq mille cent (5.565.100) parts sociales B3 (numérotées de B3 13.728.867 à B3 19.293.966)

- le transfert vers la Société et/ou le rachat et l'annulation d'un montant total de cent trente-six mille trois cent quatre-vingt-huit (136.388) parts sociales P, ayant une valeur nominale de un centime EUR 0,01 chacune et une prime d'émission de quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 0,99) chacune, à un prix de rachat total de cent soixante-douze mille neuf cent sept euros (EUR 172.907,-), consistant de:

(i) quarante-cinq mille quatre cent soixante-trois (45.463) parts sociales P1 (numérotées P1 112.155 à P1 157.617

(ii) quarante-cinq mille quatre cent soixante-trois (45.463) parts sociales P2 (numérotées P2 112.155 à P2 157.617)

(iii) quarante-cinq mille quatre cent soixante-deux (45.462) parts sociales P3 (numérotées P3 112.155 à P3 157.616)

Suite à la réduction de capital actée ci-avant par annulation de parts sociales propres, les parts sociales sont détenues désormais comme suit:

Rowan Nominees Limited:

- cent et quinze millions cinq cent cinquante-six mille neuf cent sept (115.556.907) parts sociales de Classe B1
- cent et quinze millions cinq cent cinquante-six mille neuf cent trois (115.556.903) parts sociales de Classe B2
- cent et quinze millions cinq cent cinquante-six mille neuf cent (115.556.900) parts sociales de Classe B3
- neuf cent quarante-quatre mille et onze (944.011) parts sociales de Préférence Classe 1
- neuf cent quarante-quatre mille et dix (944.010) parts sociales de Préférence Classe 2
- neuf cent quarante-quatre mille et six (944.006) parts sociales de Préférence Classe 3

Stichting Administratiekantoor Amadeus B:

- quarante-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-neuf (45.499.569) parts sociales de Classe B1
- quarante-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-cinq (45.499.565) parts sociales de Classe B2
- quarante-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-six (45.499.566) parts sociales de Classe B3

HgCapital Nominees Limited:

- vingt millions trois cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-quatre (20.392.364) parts sociales de Classe B1
- vingt millions trois cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-quatre (20.392.364) parts sociales de Classe B2
- vingt millions trois cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-deux (20.392.362) parts sociales de Classe B3
- cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix (166.590) parts sociales de Préférence Classe 1
- cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix (166.590) parts sociales de Préférence Classe 2
- cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix (166.590) parts sociales de Préférence Classe 3

Stichting Administratiekantoor Amadeus P:

- trois millions six cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-dix (3.629.190) parts sociales de Préférence Classe 1
- trois millions six cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-huit (3.629.188) parts sociales de Préférence Classe 2
- trois millions six cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-cinq (3.629.185) parts sociales de Préférence Classe 3

Stichting Administratiekantoor Amadeus A:

- vingt-cinq millions huit cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante-cinq (25.855.565) parts sociales de Classe A1
- vingt-cinq millions huit cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-six (25.855.556) parts sociales de Classe A2
- vingt-cinq millions huit cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante-six (25.855.546) parts sociales de Classe A3».

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, déclarent que tous les autres articles et rubriques de ladite assemblée générale extraordinaire restent inchangés et ils ont prié le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. DEJANS, A. COENEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 mai 2013. Relation: DIE/2013/6423. Reçu douze (12.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013067494/358.

(130083416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

BI Consulting Excellence Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 173.177.

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois de mai.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Adrien CONSTANT, consultant informatique, né le 4 novembre 1985 à Mons (Belgique), demeurant à L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise.

I.- Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société «BI Consulting Excellence SARL», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-8410 Steinfort, 2, route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.177, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, en date du 28 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 86 du 14 janvier 2013, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associé unique, pré-qualifié.

III. L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-8410 Steinfort, 2, route d'Arlon à L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-8410 Steinfort, 2, route d'Arlon, à l'adresse suivante: L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège de la Société est établi dans la commune de Rambrouch.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CONSTANT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 06 mai 2013. Relation: DIE/2013/5920. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067532/46.

(130083440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Gavia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 73.022.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 mai 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Marc HÄFLIGER, comptable, demeurant au 1, chemin de Senaugin, CH - 1162 St-Prex, Suisse;
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Dr. Yves WAGNER, docteur en sciences économiques, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013066975/17.

(130082477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

ECIP Agree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.438.930,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 139.366.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of May.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1 EURAZEO PARTNERS S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions (S.C.A.) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 116.189 (EP), hereby represented by Fabien Debroise, lawyer, professionally residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 26 April 2013.

2 EURAZEO PARTNERS B S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions (S.C.A.) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 125.545 (EP B), hereby represented by Fabien Debroise, lawyer, professionally residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 26 April 2013.

3 ALLIANZ CAPITAL INVESTISSEMENT, a fonds commun de placement à risques constituted and existing under the laws of France, represented by its management company Idinvest Partners, having its registered office at 117, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Paris under number 414 735 175 (ACI), hereby represented by Fabien Debroise, lawyer, professionally residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 29 April 2013.

4 ALLIANZ CAPITAL INVESTISSEMENT 2, a fonds commun de placement à risques constituted and existing under the laws of France, represented by its management company Idinvest Partners, having its registered office at 117, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Paris under number 414 735 175 (ACI 2), hereby represented by Fabien Debroise, lawyer, professionally residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 29 April 2013.

I. The said proxies, after being signed *ne varietur*, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare being the shareholders of ECIP Agree S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 139.366, having a share capital of eight hundred fifty-eight thousand one hundred thirty euro (EUR 858,130.-) divided into eighty-five thousand eight hundred thirteen (85,813) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 21 May 2008 and published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1645 dated 4 July 2008 (the Company). The Company's articles of incorporation (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 17 December 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 347 dated 17 February 2009.

III. That all the shareholders are duly represented at the meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

IV. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Decision to increase the Company's share capital by an amount of twenty-seven million five hundred eighty thousand eight hundred euro (EUR 27,580,800.-) so as to raise it from its current amount of eight hundred fifty-eight thousand one hundred thirty euro (EUR 858,130.-), to twenty-eight million four hundred thirty-eight thousand nine hundred thirty euro (EUR 28,438,930.-) by means of conversion of two million seven hundred fifty-eight thousand eighty (2,758,080) convertible bonds with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each issued by the Company (the Bonds) against two million seven hundred fifty-eight thousand eighty (2,758,080) newly issued shares of the Company with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares of the Company (the New Shares) and with the creation of a share premium for a total amount of forty-one million three hundred seventy-one thousand two hundred euro (EUR 41,371,200.-);

2 Decision to accept the subscription of (i) one million eight hundred twenty-nine thousand eight hundred eighty (1,829,880) New Shares by Eurazeo Partners S.C.A, Sicar (EP), with payment of a total share premium of twenty-seven million four hundred forty-eight thousand two hundred euro (EUR 27,448,200.-) by a contribution in kind and to allocate such shares to EP, (ii) eight hundred twenty-two thousand one hundred twenty (822,120) New Shares by Eurazeo Partners

B S.C.A, Sicar (EP B) with payment of a total share premium of twelve million three hundred thirty-one thousand eight hundred euro (EUR 12,331,800.-) by a contribution in kind and to allocate such shares to EP B, (iii) thirty-five thousand three hundred sixty (35,360) New Shares by Allianz Capital Investissement (ACI), with payment of a total share premium of five hundred thirty thousand four hundred euro (EUR 530,400.-) by a contribution in kind and to allocate such shares to ACI, and (iv) seventy thousand seven hundred twenty (70,720) New Shares by Allianz Capital Investissement 2 (ACI 2), with payment of a total share premium of one million sixty thousand eight hundred euro (EUR 1,060,800.-) by a contribution in kind and to allocate such shares to ACI 2;

3 Subsequent amendment of article 6.1, first paragraph, of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions taken under items 1. to 2.; and

4 Decision to distribute out of the share premium reserve of the Company an amount of thirty-one million five hundred eighteen thousand six hundred ninety-six euro and fifty-nine cents (EUR 31,518,696.59.-) in cash so as to decrease it from its amount of forty-one million four hundred forty-three thousand seventy euro (EUR 41,443,070.-) after increase of the Company's share capital to an amount of nine million nine hundred twenty-four thousand three hundred seventy-three euro and forty one cents (EUR 9,924,373.41.-), to the Company's shareholders (the Share Premium Distribution).

have unanimously requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of twenty-seven million five hundred eighty thousand eight hundred euro (EUR 27,580,800.-) so as to raise it from its current amount of eight hundred fifty-eight thousand one hundred thirty euro (EUR 858,130.-) to twenty-eight million four hundred thirty-eight thousand nine hundred thirty euro (EUR 28,438,930.-) by the issuance of the New Shares, such New Shares being subscribed by means of conversion of two million seven hundred fifty-eight thousand eighty (2,758,080) Bonds against two million seven hundred fifty-eight thousand eighty (2,758,080) New Shares, and with the creation of a share premium for a total amount of forty-one million three hundred seventy- one thousand two hundred euro (EUR 41,371,200.-).

Subscription

1. There now appeared, Fabien Debroise, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of EP, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of EP, prenamed, to one million eight hundred twenty-nine thousand eight hundred eighty (1,829,880) New Shares with payment of a total share premium of twenty-seven million four hundred forty-eight thousand two hundred euro (EUR 27,448,200.-), and to make payment in full for all these New Shares by a contribution in kind of a credit held by the aforementioned participant against the Company in the amount of forty-five million seven hundred forty-seven thousand euro (EUR 45,747,000.-) (the EP Contribution)

2. There now appeared Fabien Debroise, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of EP B, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of EP B, prenamed, to eight hundred twenty-two thousand one hundred twenty (822,120) New Shares, with payment of a total share premium of twelve million three hundred thirty-one thousand eight hundred euro (EUR 12,331,800.-), and to make payment in full for all these New Shares by a contribution in kind of a credit held by the aforementioned participant against the Company in the amount of twenty million five hundred fifty-three thousand euro (EUR 20,553,000.-) (the EP B Contribution).

3. There now appeared Fabien Debroise, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of ACI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of ACI, prenamed, to thirty-five thousand three hundred sixty (35,360) New Shares, with payment of a total share premium of five hundred thirty thousand four hundred euro (EUR 530,400.-), and to make payment in full for all these New Shares by a contribution in kind of a credit held by the aforementioned participant against the Company in the amount of eight hundred eighty-four thousand euro (EUR 884,000.-) (the ACI Contribution)

4. There now appeared Fabien Debroise, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of ACI 2, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of ACI 2, prenamed, to seventy thousand seven hundred twenty (70,720) New Shares, with payment of a total share premium of one million sixty thousand eight hundred euro (EUR 1,060,800.-), and to make payment in full for all these New Shares by a contribution in kind of a credit held by the aforementioned participant against the Company in the amount of one million seven hundred sixty-eight thousand euro (EUR 1,768,000.-) (the ACI 2 Contribution).

Proof of the existence and value of the EP Contribution, the EP B Contribution, the ACI Contribution and the ACI 2 Contribution, in the aggregate amount of EUR 68,952,000.00 has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly, by delivery of the Company's board of managers' valuation report.

The said report shall be signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary and shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders RESOLVES to amend article 6.1., first paragraph, of the Articles, which shall forthwith read as follows:

"The Company's share capital is fixed at twenty-eight million four hundred thirty-eight thousand nine hundred thirty euro (EUR 28,438,930.-) represented by two million eight hundred forty-three thousand eight hundred ninety-three (2,843,893) shares of ten euro (EUR 10.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Third resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to approve the Share Premium Distribution to be allocated between the shareholders of the Company pro rata to their shareholding as follows:

	Shareholders	Amount to be distributed
1	EP	EUR 20,911,447.09
2	EP B	EUR 9,394,997.48
3	ACI	EUR 404,084.01
4	ACI 2	EUR 808,168.01
Total		EUR 31,518,696.59

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,800.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, whom is known to the notary by name, surnames, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. EURAZEO PARTNERS S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions (S.C.A.) sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) dûment constituée et existant valablement selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.189 (EP), ici représentée par Fabien Debroise, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 26 avril 2013.

2. EURAZEO PARTNERS B S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions (S.C.A.) sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) dûment constituée et existant valablement selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.545 (EP B), ici représentée par Fabien Debroise, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 26 avril 2013.

3. ALLIANZ CAPITAL INVESTISSEMENT, un fonds commun de placement à risques constitué conformément et soumis à la loi française, représenté par sa société de gestion Iinvest Partners ayant son siège social au 117, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, immatriculée au registre de commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 414 735 175 (ACI), ici représenté par Fabien Debroise, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2013.

4. ALLIANZ CAPITAL INVESTISSEMENT 2, un fonds commun de placement à risques constitué conformément et soumis à la loi française, représenté par sa société de gestion Iinvest Partners ayant son siège social au 117, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, immatriculée au registre de commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 414 735 175 (ACI 2), ici représenté par Fabien Debroise, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2013.

I. Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. Les comparantes déclarent qu'elles sont les associées de ECIP Agree S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.366 ayant un capital social de huit cent cinquante-huit mille cent trente euro (EUR 858.130,-) représenté par quatre-vingt cinq mille huit cent treize (85.813) parts sociales d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune, constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, alors notaire demeurant à Luxembourg, daté du 21 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1645 du 4 juillet 2008 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire demeurant à Luxembourg, daté du 17 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 347 du 17 février 2009.

III. Tous les associés sont dûment représentés à l'assemblée, qui est, par conséquent, valablement constituée et peut délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, reproduit ci-dessous.

IV. Les comparantes, dûment représentées, reconnaissent être dûment informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt mille huit cents euro (EUR 27.580.800,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent cinquante-huit mille cent trente euro (EUR 858.130,-) à vingt-huit millions quatre cent trente-huit mille neuf cent trente euro (EUR 28.438.930,-) par le biais de la conversion de deux millions sept cent cinquante-huit mille quatre-vingts (2.758.080) obligations convertibles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune émises par la Société (les Obligations) en contrepartie de l'émission de deux millions sept cent cinquante-huit mille quatre-vingts (2.758.080) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes privilèges que les parts sociales existantes de la Société (les Nouvelles Parts Sociales) et de la création d'une prime d'émission pour un montant total de quarante et un millions trois cent soixante et onze mille deux cents euro (EUR 41,371,200.-);

2 Décision d'accepter la souscription de (i) un million huit cent vingt-neuf mille huit cent quatre-vingts (1.829.880) Nouvelles Parts Sociales par Eurazeo Partners S.C.A., SICAR (EP), par apport en nature avec paiement d'une prime d'émission totale de vingt-sept millions quatre cent quarante-huit mille deux cents euro (EUR 27.448.200.-), et allocation de ces Nouvelles Parts Sociales à EP, (ii) huit cent vingt-deux mille cent vingt (822.120) Nouvelles Parts Sociales par Eurazeo Partners B S.C.A., SICAR (EP B), par apport en nature avec paiement d'une prime d'émission totale de douze millions trois cent trente et un mille huit cents euro (EUR 12.331.800.-), et allocation de ces Nouvelles Parts Sociales à EP B (iii) trente-cinq mille trois cent soixante (35.360) Nouvelles Parts Sociales par Allianz Capital Investissement (ACI), par apport en nature avec paiement d'une prime d'émission totale de cinq cent trente mille quatre cents euro (EUR 530.400.-), et allocation de ces Nouvelles Parts Sociales à ACI et (iv) soixante-dix mille sept cent vingt (70.720) Nouvelles Parts Sociales par Allianz Capital Investissement 2 (ACI 2), par un apport en nature avec paiement d'une prime d'émission totale de un million soixante mille huit cents euro (EUR 1.060.800.-), et allocation de ces Nouvelles Parts Sociales à ACI 2;

3 Modification de l'article 6.1, premier paragraphe, des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 et 2; and

4 Décision de distribuer à partir de la réserve de primes d'émission de la Société un montant de trente et un millions cinq cent dix-huit mille six cent quatre-vingt-seize euro et cinquante-neuf cents (EUR 31.518.696,59) en numéraire de manière à réduire ladite réserve de son montant actuel de quarante et un millions quatre cent quarante-trois mille soixante-dix euro (EUR 41.443.070) suite à l'augmentation du capital social de la Société à un montant de neuf millions neuf cent vingt-quatre mille trois cent soixante-treize euro et quarante et un cents (EUR 9.924.373,41), aux associés de la Société (la Distribution de Prime d'émission).

ont requis à l'unanimité le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt mille huit cents euro (EUR 27.580.800,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent cinquante-huit mille cent trente euro (EUR 858.130,-) à vingt-huit millions quatre cent trente-huit mille neuf cent trente euro (EUR 28.438.930,-) par le biais de la conversion de deux millions sept cent cinquante-huit mille quatre-vingts (2.758.080) obligations convertibles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune émises par la Société (les Obligations) en contrepartie de l'émission de deux millions sept cent cinquante-huit mille quatre-vingts (2.758.080) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes privilèges que les parts sociales existantes de la Société (les Nouvelles Parts Sociales) et de la création d'une prime d'émission pour un montant total de quarante et un millions trois cent soixante et onze mille deux cents euro (EUR 41.371.200.-).

Souscription / Paiement

1. Ensuite, a comparu, Fabien Debroise, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de EP, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de EP, susmentionnée, à un million huit cent vingt-neuf mille huit cent quatre-vingts (1.829.880) Nouvelles Parts Sociales avec paiement d'une prime d'émission totale de vingt-sept millions quatre cent quarante-huit mille deux cents euro (EUR 27.448.200,-), et de libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature d'une créance détenue par le comparant à l'encontre de la Société d'un montant de quarante-cinq millions sept cent quarante-sept mille euro (EUR 45.747.000,-) (l'Apport de EP).

2. Ensuite, a comparu, Fabien Debroise, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de EP B, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de EP B, susmentionnée, à huit cent vingt-deux mille cent vingt (822.120) Nouvelles Parts Sociales avec paiement d'une prime d'émission totale de douze millions huit cent trente et un mille huit cents euro (EUR 12.831.800,-), et de libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature d'une créance détenue par le comparant à l'encontre de la Société d'un montant de vingt millions cinq cent cinquante trois mille euro (EUR 20.553.000,-) (l'Apport de EP B).

3. Ensuite, a comparu, Fabien Debroise, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de ACI, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de ACI, susmentionnée, à trente cinq mille trois cent soixante (35.360) Nouvelles Parts Sociales avec paiement d'une prime d'émission totale de cinq cent trente mille quatre cents euro (EUR 530.400,-), et de libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature d'une créance détenue par le comparant à l'encontre de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt quatre mille euro (EUR 884.000,-) (l'Apport de ACI).

4. Ensuite, a comparu, Fabien Debroise, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de ACI 2, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de ACI 2, susmentionnée, à soixante-dix mille sept cent vingt (70.720) Nouvelles Parts Sociales avec paiement d'une prime d'émission totale de un million soixante mille huit cents euro (EUR 1.060.800,-) et de libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature d'une créance détenue par le comparant à l'encontre de la Société d'un montant de un million sept cent soixante-huit mille euro (EUR 1.768.000,-) (l'Apport de ACI 2).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport de EP, de l'Apport de EP B, de l'Apport de ACI et de l'Apport de ACI 2, pour un montant total de EUR 68.952.000,- a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément, par la remise d'un rapport d'évaluation établi par les gérants de la Société.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE de modifier l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à vingt-huit millions quatre cent trente-huit mille neuf cent trente euro (EUR 28.438.930,-), représenté par deux millions huit cent quarante trois mille huit cent quatre-vingt treize (2.843.893) parts sociales de dix euro (EUR 10,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE d'approuver la Distribution de Prime d'émission devant être allouée aux associés de la Société en proportion de leur participation comme suit:

	Associés	Montant à distribuer
1	EP	EUR 20.911.447,09
2	EP B	EUR 9.394.997,48
3	ACI	EUR 404.084,01
4	ACI 2	EUR 808.168,01
Total		EUR 31.518.696,59

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou duquel elle est redevable en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 6.800,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, constate qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci étant connu par le notaire par ses nom, prénoms, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fabien Debroise, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 mai 2013. LAC / 2013 / 21401. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067632/290.

(130083517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

**Redior Azurco S.A., Société Anonyme,
(anc. Redior S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.296.

L'an deux mil treize, le huit mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REDIOR S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 7 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 860 du 27 novembre 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale tenue sous seing privé en date du 10 juin 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1574 du 2 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Changement de la raison sociale en REDIOR AZURCO S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en REDIOR AZURCO S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il est établi une société anonyme sous la dénomination de REDIOR AZURCO S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mai 2013. Relation: LAC/2013/22318. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066457/48.

(130081718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Compagnie Sidérurgique d'Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 67.658.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth day of the month of May;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "COMPAGNIE SIDÉRURGIQUE D'EUROPE S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 67658, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on December 14, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 148 of March 8, 1999,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Jean SECKLER, on October 29, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1731 of December 4, 2002.

The Company has been put into voluntary liquidation and the private limited liability company "FIDAL INTERNATIONAL", established and having its registered office in Port Louis Saint Denis Street, Saint James Court, Suite 802 (Republic of Mauritius), registered with the Companies Division of the Ministry of Finance and Economic Development of the Republic of Mauritius under number C65637, has been appointed as liquidator (the "Liquidator") pursuant to a deed received by the undersigned notary, on January 25, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 778 on April 2, 2013;

The Meeting is presided by Ms. Blanche da ROCHA, employee, residing professionally in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

The Chairman appoints Mrs. Géraldine LOPEZ, employee, residing professionally in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, as secretary.

The Meeting elects Mr. Yvon HELL, chartered accountant, residing professionally in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That on April 30, 2013, the a shareholders' extraordinary meeting has resolved to approve the report of the liquidator dated April 28, 2013 (the "Report of the Liquidator") together with the liquidation accounts drawn up on March 31, 2013 (the "Liquidation Accounts") and appointed the public limited company "VERICOM S.A.", established and having its registered office in L-1851 Luxembourg, 46a, Boulevard J.-F. Kennedy, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 51203, as auditor (commissaire à la liquidation) (the "Auditor") to prepare the closing accounts and the report of the auditor.

B) That on May 14, 2013, the Auditor has provided the Liquidator and the shareholders with the closing accounts dated March 31, 2013 (the "Closing Accounts") together with the report of the auditor dated May 6, 2013 (the "Report of the Auditor").

C) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Examination and acknowledgement of the Auditor's Report;
2. Approval of the Closing Accounts;
3. Discharge to be granted to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their offices in relation to the liquidation process of the Company;
4. Approval of the transfer of all the assets and liabilities of the Company as reflected in the Closing Accounts of the Company, to the shareholders;
5. Approval of the keeping of the books of the Company for a period of five years at the registered office of the Liquidator;
6. Discharge to the members of board of the meeting.
7. Approval of the termination and closing of the liquidation;
8. Miscellaneous.

D) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

E) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

F) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

G) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After due consideration the Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

Having been provided with the Report of the Auditor, the Meeting acknowledges the said report, which concludes that the Report of the Liquidator is in compliance with the Luxembourg laws and regulatory requirements and reflects the true and fair view of the liquidation operations of the Company.

The Report of the Auditor, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution

Through the acknowledgement hereby of the conclusions laid down in the Report of the Auditor, the Meeting resolves to approve the Closing Accounts.

Third resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their functions in relation to the liquidation process of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the transfer of all the assets and liabilities of the Company, as reflected in the Closing Accounts, to the shareholders, with effect as of the date of the present deed.

Fifth resolution

The Meeting gives full discharge to the members of the board of the Meeting.

Sixth resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the Company, i.e.: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who wouldn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same place for the benefit of all it may concern.

Seventh resolution

The Meeting declares the liquidation of the Company terminated and closed with effect as of the date of the present deed.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred and twenty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de "COMPAGNIE SIDERURGIQUE D'EUROPE S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67658, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 14 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 148 du 8 mars 1999,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, le 29 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1731 du 4 décembre 2002.

La Société a été mise en liquidation volontaire et la société à responsabilité limitée "FIDAL INTERNATIONAL", établie et ayant son siège social à Port Louis Saint Denis Street, Saint James Court, Suite 802 (République de Maurice), inscrite à la Companies Division du Ministère des Finance et du Développement Economique de la République de Maurice sous le numéro C65637, a été nommé en tant que liquidateur (le "Liquidateur") suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 25 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 778 du 2 avril 2013.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Blanche da ROCHA, employée, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

La Présidente désigne Madame Géraldine LOPEZ, employée, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que le 30 avril 2013, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires a approuvé le rapport du liquidateur daté du 28 avril 2013 (le "Rapport du Liquidateur") ainsi que les comptes de liquidation établis au 31 mars 2013 (les "Comptes de Liquidation") et a nommé la société anonyme "VERICOM S.A.", établie et ayant son siège social à L-1851 Luxembourg, 46a, Boulevard J.-F. Kennedy, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 51203, en tant que commissaire à la liquidation (le "Commissaire à la Liquidation") chargé de l'établissement des comptes de clôture et du rapport du commissaire à la liquidation.

B) Que le 14 mai 2013, le Commissaire à la Liquidation a transmis au Liquidateur et aux actionnaires les comptes de clôture datés du 31 mars 2013 (les "Comptes de Clôture") et le rapport du commissaire à la liquidation daté du 6 mai 2013 (le "Rapport du Commissaire à la Liquidation");

C) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Examen et approbation du Rapport du Commissaire à la Liquidation;
 2. Approbation des Comptes de Clôture;
 3. Décharge à accorder au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en relation avec la liquidation de la Société;
 4. Approbation du transfert de tous les actifs et passifs de la Société conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Clôture de la Société, aux Actionnaires;
 5. Approbation de la conservation des livres de la Société pour une période de cinq années au siège social du Liquidateur;
 6. Décharge à donner aux membres du bureau de l'Assemblée;
 7. Approbation de la clôture de la liquidation de la Société avec effet à la date de ce jour;
 8. Divers.
- D) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- E) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- F) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- G) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Après considération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant eu communication du Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Assemblée approuve ledit rapport qui conclut à la conformité du Rapport du Liquidateur aux lois et obligations légales luxembourgeoises et à un exposé sincère et véritable des opérations de liquidations de la Société.

Le Rapport du Commissaire à la Liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire sous-signé, restera annexé au présent acte and sera enregistré avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Confirmant par les présentes les conclusions contenues dans le Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Assemblée décide d'approuver les Comptes de Clôture.

Troisième résolution

L'Assemblée donne pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec les opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société, conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Clôture, aux actionnaires, avec effet à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'Assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'Assemblée.

Sixième résolution

L'Assemblée décide que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société, i.e.: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux membres et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Septième résolution

L'Assemblée déclare la liquidation de la Société terminée avec effet à ce jour.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent vingt euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. da ROCHA, G. LOPEZ, Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2013. LAC/2013/22456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067589/202.

(130083224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Finalys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.406.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le seize mai.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Etienne MARECHAL, né le 30 mars 1971 à l'Aigle (France), demeurant à F-75002 Paris, 26 rue de Gramont.

Laquelle partie comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de «Finalys S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a encore pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société aura par ailleurs comme objet toutes sortes de prestations de service, principalement envers des sociétés de participation et subsidiairement envers des tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-€), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-€) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, sous réserve telles que prévues par les dispositions légales.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, l'administrateur restant de la catégorie a le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au conseil d'administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le premier Président du Conseil d'Administration sera par exception nommé par l'assemblée générale extraordinaire suivant la constitution de la société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaire/administrateurs ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée à l'égard de tiers:

- a. par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où la société est gérée par un seul administrateur
- b. par la signature obligatoirement conjointe de deux administrateurs pour le cas où la société est gérée par un conseil d'administration.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai à 10.00 heures du matin au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Toutes les trois cent dix (310) actions ordinaires ont été souscrites par Monsieur Etienne MARECHAL, né le 30 mars 1971 à l'Aigle (France), demeurant à F-75002 Paris, 26 rue de Gramont.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille EUROS (31.000.-€) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000.-€).

Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses relatives aux présentes.

Résolution de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, celui de l'administrateur délégué également et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Est nommé administrateur pour une durée de six ans:

- Monsieur Olivier DIFFERDANGE, comptable, né le 12 janvier 1973 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-8371 Hobscheid, 1 rue de Steinfort.

La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par sa signature unique.

2.- Est nommé administrateur délégué pour une durée de six ans:

- Monsieur Olivier DIFFERDANGE, comptable, né le 12 janvier 1973 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-8371 Hobscheid, 1 rue de Steinfort.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de SIX ans:

La société à responsabilité limitée «COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION S.à r.l.» avec siège social à L-8124 Bridel, 15 rue des Carrefours, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B37.039.

4.- Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: E. MARECHAL, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mai 2013. Relation: EAC/2013/6616. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067654/138.

(130083321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

D Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 175.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 154.735.

—
EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'associé unique en date du 21 mai 2013:

- Avec effet immédiat, la démission de Monsieur Hans-Peter KRAUSS, de son mandat de gérant de la société, a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013066874/15.

(130082383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Catalyst Romania S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 170.345.

Les statuts coordonnés au 1^{er} mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013066796/12.

(130082578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.
